



# Rapport sur l'environnement *2001-2002*





# Sommaire

<b>Résumé analytique</b>	<b>2</b>
1. Le cadre d'action	4
2. Les procédures et politiques environnementales de la BEI	8
3. Les prêts en faveur de l'environnement en 2001-2002	10
4. Organisation	16
5. L'évaluation environnementale dans le cycle du projet	17
6. Travailler en commun	20
7. L'environnement au sein de la BEI	22
8. Statistiques sur l'activité de prêt	23

# Avant-propos du Président

J'ai le plaisir de vous présenter la première édition du Rapport de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur l'environnement. Ce rapport a été rédigé par l'unité Environnement récemment mise en place.

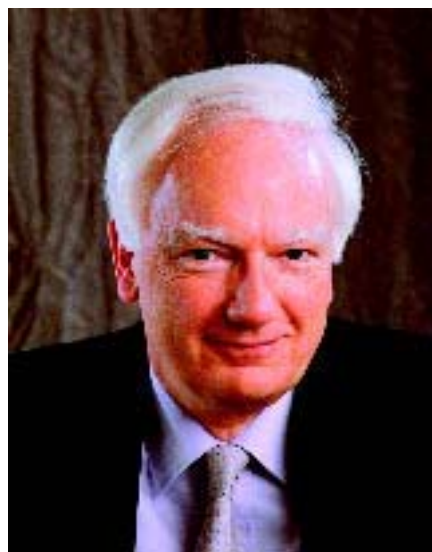
Il souligne l'engagement de la BEI en matière de protection et d'amélioration de l'environnement naturel et du cadre de vie, conformément aux objectifs de l'Union européenne. Depuis sa création il y a 45 ans, la Banque a acquis une grande expérience et des compétences étendues dans le domaine de l'environnement, sur lesquelles elle s'appuie pour promouvoir des investissements qui contribuent au développement durable.

Le présent rapport brosse le tableau des faits nouveaux enregistrés récemment à la BEI sur le plan de l'environnement, notamment de nouvelles initiatives guidant notre action, la restructuration des services affectés à l'environnement et l'évolution de l'activité de prêt dans ce domaine en 2001-2002, qui est définie par le statut d'institution européenne de la Banque.

Le rapport de la BEI sur l'environnement, qui est le tout premier de ce type, constituera le point de référence pour l'établissement des rapports ultérieurs de la Banque sur l'environnement et servira de base aux discussions sur ce thème qu'elle mènera avec les parties prenantes concernées.

Ces dernières années, des changements importants sont intervenus dans la gestion des questions environnementales à la BEI. La Banque est aujourd'hui mieux armée pour faire face aux défis qu'il lui faudra relever à l'avenir dans le domaine de l'environnement et elle prévoit de publier régulièrement des rapports à ce sujet.

Je vous souhaite une agréable lecture. Vos commentaires seront les bienvenus.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'P. Maystadt'.

Philippe Maystadt  
Président de la BEI



# Résumé analytique

*Le « Rapport de la BEI sur l'environnement pour la période 2001-2002 » décrit, pour la première fois sous la forme d'une publication unique, les moyens de la Banque affectés à l'environnement, son approche des questions environnementales ainsi que son activité de prêt récente dans ce domaine. La protection et l'amélioration de l'environnement naturel et du cadre de vie constituent l'un des principaux objectifs des activités de financement de la Banque.*

## Principales réalisations dans le domaine de l'environnement durant la période 2001-2002

- Élaboration de nouvelles politiques sur les changements climatiques et les énergies renouvelables
- Augmentation des prêts en faveur de l'environnement, qui se sont montés à 17,9 milliards d'EUR en 2001-2002
- Consolidation des pratiques en matière d'évaluation environnementale
- Réorganisation et renforcement des moyens internes affectés aux questions environnementales
- Renforcement de la coopération avec la Commission européenne (Direction générale Environnement) et avec d'autres parties

- Les chapitres 1 et 2 traitent des politiques environnementales et des objectifs de l'activité de prêt correspondante qui soutiennent le développement durable.
- Le chapitre 3, qui constitue la partie principale du rapport, présente l'activité de prêt de la BEI dans le domaine de l'environnement durant la période 2001-2002. Le tiers, environ, des financements de la Banque est alloué à des projets en rapport avec l'environnement. Nombre d'entre eux contribuent également à la réalisation d'autres objectifs fondamentaux de la Banque, tels que le développement régional et la promotion des technologies de l'information et de la communication. La plupart des prêts de la Banque ayant trait à l'environnement concernent l'approvisionnement en eau, les eaux usées, les déchets solides, la réduction de la pollution atmosphérique, la rénovation urbaine, les transports urbains, les améliorations dans le domaine de l'industrie ou des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.
- En 2002, compte tenu d'un programme environnemental de plus

en plus diversifié et exigeant, la BEI a renforcé la prise en charge des questions environnementales par ses services de façon à en améliorer la cohérence et la transparence, ainsi qu'à tirer parti au mieux des compétences dont elle dispose (chapitre 4). La nouvelle structure mise en place est responsable de la mise en œuvre adéquate et méthodique des politiques et procédures environnementales, ainsi que de la poursuite d'une réflexion à ce sujet. Le processus d'évaluation environnementale fait l'objet du chapitre 5.

- La BEI ne travaille pas en vase clos, mais elle agit en concertation avec d'autres parties. Le chapitre 6, « Travailler en commun », présente un certain nombre de liens de coopération et de collaboration qui ont été noués ces dernières années dans le domaine de l'environnement. Le chapitre 7 explique la façon dont la Banque traite les questions environnementales au sein de sa propre organisation.

Des données historiques sont fournies tout au long du rapport à titre d'illustration, en particulier pour la période 2001-2002. Des informations chiffrées sur l'activité de prêt figurent au chapitre 8.

## Exemples de projets relatifs à l'environnement, période 2001-2002

- Le projet « **Prévention des inondations en République tchèque** » fait partie intégrante du programme stratégique national de protection contre les inondations. Dans le cadre de ce projet, un expert indépendant spécialiste de l'environnement a été recruté pour donner des conseils en matière d'EIE, coordonner la mise en œuvre des mesures d'atténuation et répondre aux demandes relatives à l'environnement, dans le but d'améliorer la capacité du promoteur à gérer des investissements sensibles sur le plan de l'environnement.
- « **Ville de Budapest** », axé sur la revitalisation de quartiers du centre-ville, porte notamment sur la rénovation de logements et à l'amélioration de l'environnement urbain au moyen de mesures telles que la modération du trafic, la réalisation d'aménagements paysagers, l'installation d'un nouveau mobilier urbain, en vue de renforcer la cohésion du tissu social.
- « **Gestion des déchets solides à Majorque – Espagne** », constitue la deuxième phase de la mise en place sur l'île d'un système moderne de gestion des déchets solides à faible impact sur l'environnement. La première phase, qui concernait la construction d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique des déchets, également financée par la BEI, a été achevée en 1998. La deuxième phase, complémentaire, porte sur la construction de centres de recyclage, de stations de compostage pour le traitement des déchets organiques et des boues d'épuration provenant des stations de traitement des eaux usées, ainsi que d'une décharge sécurisée pour l'élimination des cendres volantes et des résidus de nettoyage des gaz de combustion de l'usine d'incinération.
- « **Centrale de production combinée de chaleur et d'électricité de Jämtkraft – Suède** », projet qui porte sur la construction d'une centrale de production combinée de chaleur et d'électricité alimentée en biocombustible à Östersund, dans le centre de la Suède, région qui n'est pas encore desservie par un gazoduc. Il a pour but d'approvisionner le réseau public en électricité et de fournir de l'énergie thermique destinée au système de chauffage urbain local. La centrale peut fonctionner avec des biocombustibles très variés, notamment de l'écorce, des résidus d'abattage et des déchets de scierie.
- « **Énergies renouvelables – Italie** » a pour objet la rénovation, l'extension et la construction de petites centrales utilisant des énergies renouvelables (énergie géothermique, parcs éoliens et centrales hydroélectriques de petite dimension), d'une capacité totale d'environ 700 MW ; ce projet contribuera également au développement régional de la Toscane.



Projet de géothermie en Italie



Reconstruction après les inondations et protection contre les crues

# 1. Le cadre d'action

*La BEI a pour mission principale de soutenir la mise en œuvre de projets qui favorisent la réalisation des objectifs prioritaires de l'UE sur les plans économique et social.*

En tant qu'institution de financement à long terme de l'UE, la BEI opère en réponse à des politiques bien déterminées et joue un rôle actif dans l'application de la politique environnementale européenne.

En réponse à la politique de l'UE, la Banque formule et traduit en chiffres ses priorités et ses objectifs, qui sont présentés chaque année dans le PAB, plan d'activité triennal à horizon mobile.

Le PAB prévoit un relèvement progressif des objectifs en matière de prêts à l'appui des projets environnementaux, qui devraient augmenter de manière à représenter 25 à 33 % du total des financements de la BEI dans l'UE et dans les futurs États membres.

La BEI soutient les initiatives dans le domaine de l'eau et des énergies renouvelables que l'UE a lancées lors du Sommet mondial sur le développement durable, et elle s'est fixé ses propres objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Enfin, d'une manière générale, la Banque appuie les projets environnementaux d'intérêt européen. Elle participe notamment à des initiatives régionales dans le bassin méditerranéen, la mer Baltique, le nord-ouest de la Russie, le Danube et la mer Noire.

Le PAB se traduit par des plans annuels d'activité qui orientent l'activité des directions chargées des prêts.

*Parc d'éoliennes, Tétouan, Maroc*



## Elargissement et environnement

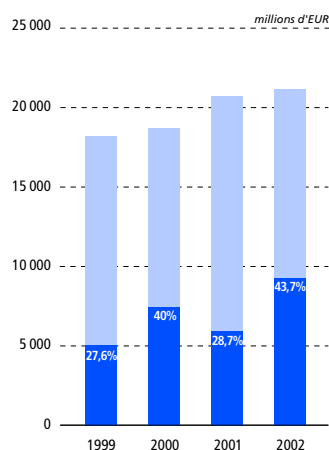
Les préparatifs d'adhésion à l'UE ont déjà abouti à des améliorations importantes sur le plan de l'environnement dans les 10 futurs États membres, telles que le renforcement des capacités de gestion environnementale, la mise en place progressive d'un cadre juridique et administratif visant à assurer la conformité avec la politique et la législation de l'UE en matière d'environnement et l'octroi de financements et d'aides non remboursables à l'appui de projets ayant trait aux infrastructures environnementales.

Dans ces pays, la BEI a accordé des prêts en faveur de projets environnementaux pour un montant de 1,8 milliard d'EUR durant la période 2001-2002, souvent en parallèle avec des aides non remboursables de la Commission européenne ou de pays donateurs, ainsi que des prêts d'autres institutions financières.

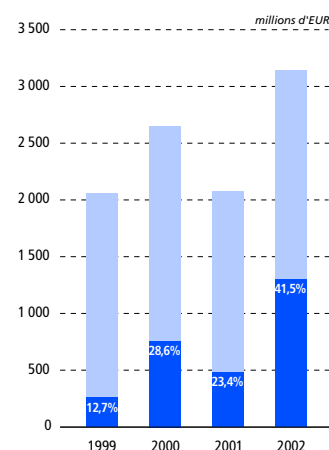
## Prêts directs à l'appui de projets environnementaux, 1999-2002 (en proportion du total des prêts)

- Prêts en faveur de l'environnement
- Autres prêts

### 1. dans l'UE



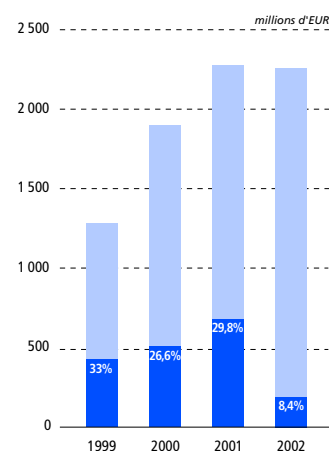
### 2. dans les futurs États membres



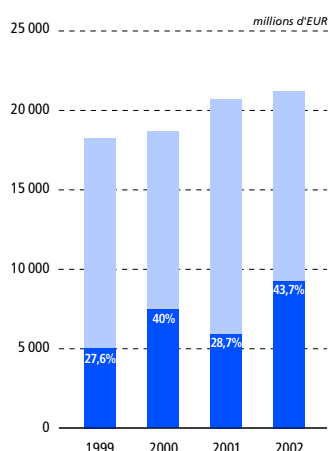
Station d'épuration, République d'Afrique du Sud



### 3. dans les autres pays



### 4. Total des prêts



## Les principaux instruments de la politique environnementale de l'UE

- Les objectifs environnementaux définis par le Traité CE (Article 174).
- Le 6ème Programme d'action en faveur de l'environnement (2001-2010), qui définit quatre grands domaines d'action : les changements climatiques, la biodiversité et la protection de la nature, l'environnement et la santé, l'exploitation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets.
- L'acquis environnemental, le cadre juridique de l'Union européenne, applicable à tous les États membres actuels et futurs.

## Les 5 grandes priorités opérationnelles de la BEI

- Le développement régional et la cohésion économique et sociale au sein de l'UE (la priorité numéro un de la Banque).
- La mise en œuvre de l'« initiative Innovation 2000 » (i2i).
- La protection et l'amélioration de l'environnement.
- La préparation des pays candidats en vue de leur adhésion à l'UE.
- Le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires.



## Historique

Au début des années 70, les services de la BEI chargés des études techniques ont commencé à effectuer une analyse formelle de l'acceptabilité des projets du point de vue environnemental. Depuis lors, le niveau et l'importance de l'intervention de la Banque dans les questions environnementales n'ont cessé de s'accroître, conformément à l'évolution des politiques et des

priorités définies par l'Union européenne (UE) et ses États membres.

La protection et l'amélioration de l'environnement figurent désormais parmi les premières priorités de prêt définies dans le Plan d'Activité de la Banque (PAB) et constituent un aspect fondamental de l'instruction des projets.



Infrastructure dans le secteur de l'eau, Ouagadougou, Burkina Faso



Infrastructures urbaines, Vantaa, Finlande



Usine d'incinération des déchets, Portugal

### Chronologie de la politique environnementale de la BEI (évolution au sein de la Banque et à l'extérieur)

**1972**

- La BEI inclut une analyse formelle des incidences sur l'environnement dans l'instruction des projets

**1973**

- Mise en œuvre du premier programme communautaire d'action en faveur de l'environnement

**1984**

- Décision du Conseil des gouverneurs définissant la protection de l'environnement comme un objectif prioritaire de la BEI

**1986**

- Organisation par la BEI des premiers séminaires sur l'environnement en collaboration avec la Commission

**1987**

- Entrée en vigueur de l'Acte unique européen
- Le Rapport Brundtland, établi par la Commission mondiale de l'environnement et du développement, définit le développement durable

**1990**

- Lancement du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) par la Commission européenne, la Banque mondiale, le PNUD et la BEI

**début des années 90**

- Lancement de plusieurs initiatives régionales en faveur de l'environnement (mer Baltique, Danube, « Un environnement pour l'Europe »)

**1992**

- Publication du premier rapport rédigé par une ONG, le WWF International, sur l'activité de prêt de la BEI en faveur de l'environnement, intitulé « Greening the EIB » (La BEI – comment faire plus pour l'environnement)

**1993**

- Les prêts en faveur de l'environnement atteignent 25 % des financements totaux





TGV, France

#### 1995

- Désignation d'un coordinateur chargé des questions environnementales

#### 1996

- Publication des « Principes d'action en matière d'environnement » de la BEI

#### 2000

- Le Plan d'Activité de la BEI (2000-2002) définit l'environnement comme l'un des axes prioritaires de l'activité de prêt
- Mise en œuvre du Sixième programme d'action de l'UE en faveur de l'environnement
- Programme européen sur le changement climatique

#### 2001

- Déclaration de la BEI sur l'environnement
- Stratégie de l'UE en faveur du développement durable
- Publication de « La BEI et le développement durable »
- Publication de « La BEI et le changement climatique »
- Mise sur pied d'un comité de pilotage pour les questions d'environnement, d'un groupe d'évaluation des questions d'environnement et d'une unité Environnement au sein de la Banque

#### 2002

- Publication des « Procédures environnementales de la BEI »
- Publication de « La BEI et les énergies renouvelables »
- Conclusion d'un nouvel accord interinstitutionnel entre la BEI et la Commission européenne (DG Environnement)

## La BEI et le développement durable

La BEI s'est fixé pour objectif de protéger et d'améliorer l'environnement en inscrivant son action dans le contexte plus large du développement durable. Cette vision, qui découle de la politique de l'UE, fait l'objet de la publication intitulée « La Banque européenne d'investissement et sa contribution au développement durable ».

### *Tant dans l'UE que dans les futurs États membres, l'intervention de la BEI vise à :*

- promouvoir un développement équilibré ;
- protéger et améliorer l'environnement naturel et urbain, conformément aux priorités définies par l'UE ;
- soutenir l'innovation et le développement d'une économie fondée sur la connaissance favorisant la croissance et l'emploi.

### *À l'extérieur de l'Europe, l'action de la Banque vise à :*

- prendre pour référence les principes et les normes de l'UE, tels que définis dans sa politique et sa législation en matière sociale et environnementale ;
- inciter ses partenaires, notamment les promoteurs du secteur privé européen, à suivre les bonnes pratiques internationales ;
- promouvoir une gestion efficace des ressources naturelles à l'échelle locale, y compris dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, conformément aux priorités fixées par l'UE lors du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg en 2002 ;
- soutenir le transfert des nouvelles technologies et des bonnes pratiques de gestion au travers du financement d'investissements étrangers directs du secteur privé, réalisés entre autres par des entreprises européennes.

## 2. Les procédures et politiques environnementales de la BEI

*La politique environnementale de la BEI répond à l'évolution des objectifs de la politique européenne tout en respectant les objectifs et les contraintes définis par ses Statuts, par la législation de l'UE et par d'autres moyens d'expression de la politique européenne ; elle est aussi destinée à répondre aux parties prenantes concernées par son action.*

Les objectifs de la BEI en matière d'environnement ont été consolidés et sont décrits dans sa « Déclaration sur l'environnement », qui présente notamment un résumé des critères d'admissibilité applicables aux projets environnementaux.

La procédure d'instruction des projets inclut l'examen de l'acceptabilité environnementale de chaque

projet financé par la Banque. Les experts techniques effectuent cet examen conformément aux procédures environnementales de la Banque, afin d'assurer une certaine cohérence et de garantir l'application des meilleures pratiques. Les procédures environnementales sont mises à jour régulièrement, de façon à tenir compte des changements affectant la politique et la législa-

tion de l'UE, des progrès de la technique et de l'expérience acquise.

La BEI développe son activité dans de nouveaux domaines d'investissement ayant trait aux changements climatiques et aux énergies renouvelables. Ces deux domaines figurent parmi les points hautement prioritaires de l'ordre du jour politique et environnemental des États membres et de l'UE.

Suite au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, l'UE s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, parallèlement, à recourir de manière croissante aux énergies renouvelables, ce qui nécessite des investissements considérables.

### Les changements climatiques

La BEI a publié un document sur sa politique en matière de changements climatiques en 2001 ; depuis lors, elle a poursuivi le développement de ses méthodes de travail et de ses activités. La Banque est consciente du fait que le changement climatique représente l'un des problèmes environnementaux les plus critiques en raison de ses implications pour le développement durable.

Au niveau de l'évaluation des projets, la BEI identifie les sources importantes d'émissions de gaz à effet de serre et en tient compte dans son instruction économique.

Outre le financement de projets qui visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la BEI explore, avec différentes parties, la possibilité de promouvoir les mécanismes souples prévus dans le Protocole de Kyoto, en particulier le mécanisme de mise en œuvre conjointe dans les pays candidats à l'adhésion ainsi que le mécanisme de développement propre, combiné au transfert des technologies adéquates, dans les pays en développement.

La BEI a publié deux documents qui décrivent son engagement en faveur de la réalisation de ces objectifs et de la levée des obstacles au financement de projets dans ces domaines. Il s'agit notamment d'imaginer de nouveaux mécanismes de financement, de réviser les techniques d'instruction et de renforcer la coopération afin d'optimiser l'octroi de financements avec la Commission et d'autres parties.

Dans un contexte plus général, la BEI, au travers de sa politique d'information, cherche à offrir au public un meilleur accès aux informations sur l'environnement, notamment sur les projets qu'elle envisage de financer, conformément aux principes fondamentaux de la Convention d'Århus.



## Évaluation des incidences sur l'environnement

En matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), les principes et pratiques auxquels la BEI se réfère sont définis dans la législation européenne, à savoir la directive EIE 85/337/CEE, telle que modifiée par la directive 97/11/CE.

En ce qui concerne les projets situés dans l'UE, la BEI exige qu'ils soient conformes à la législation européenne et nationale relative aux EIE. Le cas échéant, les recommandations résultant de l'étude environnementale sont intégrées à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Pour les projets à l'extérieur de l'UE, la BEI se fonde sur les principes définis dans les directives, qui constituent en l'occurrence des orientations. En particulier, l'EIE doit comprendre une évaluation des solutions de substitution, l'identification des effets importants probables du projet, la définition de mesures adéquates d'atténuation et de compensation, une consultation publique ainsi qu'un résumé non technique.

Station d'épuration, Turquie



Station d'épuration, Stockholm, Suède



## La coopération avec la Commission européenne

La BEI travaille en collaboration avec la Commission dans plusieurs domaines. C'est la Commission qui est à l'origine des politiques de l'UE qui guident l'activité opérationnelle de la Banque. Des spécialistes de la Banque peuvent participer aux groupes de travail techniques qui contribuent à l'élaboration des politiques, et coopérer avec la Commission dans le cadre de l'octroi de ses aides non remboursables. On notera, parmi les différents domaines de collaboration :

- une liaison et une coopération actives avec la DG Environnement, dans le cadre notamment du nouvel accord interinstitutionnel (mai 2002) visant à renforcer la coopération, l'harmonisation et les synergies entre les deux parties dans le domaine de l'environnement ;
- le cofinancement de projets environnementaux au titre de programmes tels que l'ISPA, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion ;
- la contribution au Programme européen sur le changement climatique ;
- la participation au groupe de travail DABLAS (projets en faveur de l'environnement dans la mer Noire et dans le bassin du Danube) ainsi qu'au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale ;
- la BEI est l'un des quatre membres (avec la Banque mondiale, le PNUD et la Commission européenne) participant au Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP), qui fournit une aide à la préparation de projets concernant la région, et ayant pour l'objectif de réduire les effets de la dégradation de l'environnement.



### 3. Les prêts en faveur de l'environnement en 2001-2002

Durant la période 2001-2002, la BEI a accordé des prêts directs à l'appui de projets environnementaux pour un montant de 17,9 milliards d'EUR.

Ce chiffre n'inclut pas les prêts globaux, c'est-à-dire les financements accordés par l'entremise d'intermédiaires financiers, ni les prêts individuels en faveur de projets dont la protection de l'environnement ne constitue pas l'objectif premier.

Dans le cadre des prêts globaux, le soutien de la BEI est destiné à des investissements de petite et

moyenne dimension dans le domaine de l'environnement, qui visent par exemple la fourniture de

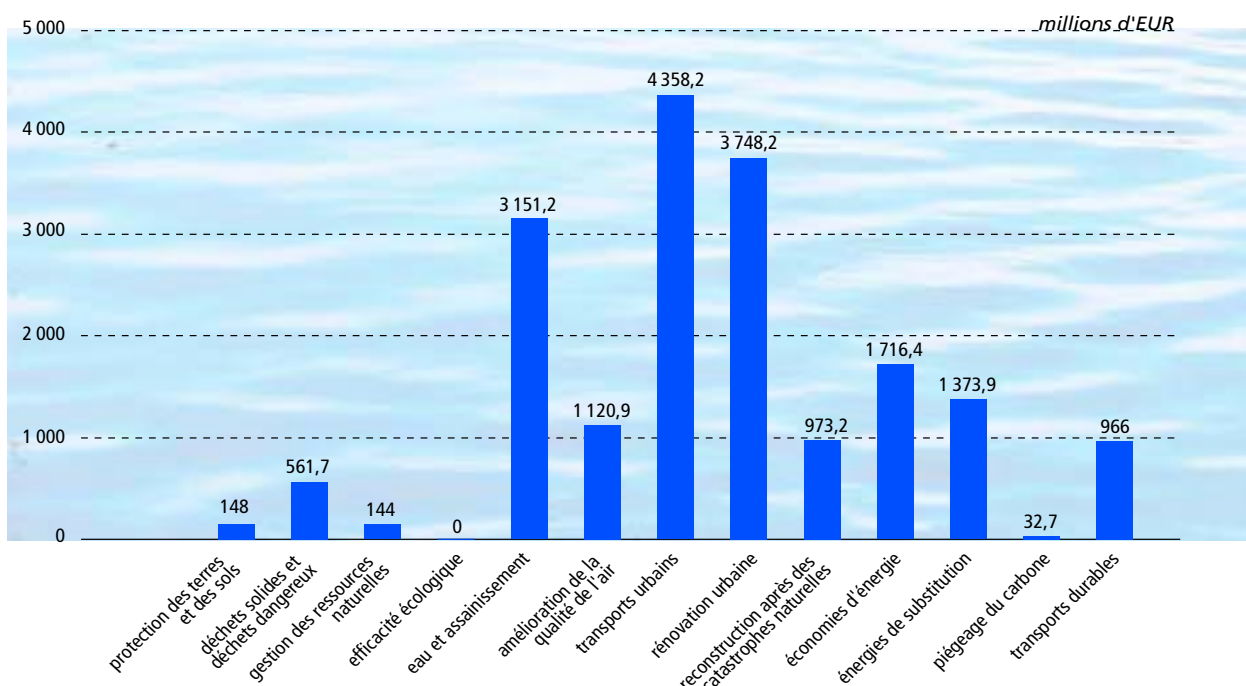
services en rapport avec l'environnement ou la promotion de l'efficacité écologique.

#### Exemples de prêts globaux en faveur de l'environnement

En 2002, la Banque a accordé un prêt global à la KfW pour le financement, en Allemagne, de projets de petite et moyenne dimension qui contribuent à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que d'investissements portant sur la rénovation et la modernisation de logements en vue d'une réduction durable des émissions de CO2 et d'une amélioration du bilan énergétique.

La Banque a également octroyé un prêt à Banca Verde (Italie) pour le financement de projets de petite et moyenne dimension en faveur des énergies renouvelables.

#### Prêts directs à l'appui de projets environnementaux, 2001-2002





Traitement des déchets solides, Majorque, Espagne



des risques d'inondation et à assurer un entretien correct des ouvrages de protection contre les crues.

À l'extérieur de l'Europe, la BEI appuie en priorité les investissements ayant trait à l'amélioration des performances des réseaux de distribution d'eau et à la réduction des pénuries, ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'assainissement adaptés dans les zones urbaines et périurbaines.

### Gestion des déchets

Ces 15 dernières années, les investissements dans la gestion des déchets ménagers solides, ont été axés, dans l'UE, sur des projets de valorisation énergétique des déchets, en réponse à une politique et à une législation de plus en plus sévères en la matière, comme la directive-cadre relative aux déchets (75/442/CEE).

La directive européenne sur l'incinération des déchets (2000/76/CE) définit des normes strictes applicables à l'émission de polluants atmosphériques. Pour assurer la mise aux normes européennes et faire également face à la demande accrue de production combinée de chaleur et d'électricité, d'importants investissements supplémentaires ont été requis dans de nombreux pays.

La directive européenne concernant la mise en décharge des déchets (1999/31/CE) impose des normes

La plupart des financements dans le domaine de l'environnement concernent :

- la fourniture de services en rapport avec l'environnement, en particulier dans le secteur de l'eau, des eaux usées et des déchets solides ;
- la prévention et la maîtrise de la pollution industrielle ;
- la rénovation urbaine, et notamment les transports publics ;
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la BEI en matière de changements climatiques.

### Services en rapport avec l'environnement

#### Le secteur de l'eau

Les investissements dans le secteur de l'eau portent sur la collecte et le traitement des eaux usées, l'alimentation en eau potable et la protection contre les inondations, dans le contexte d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau, conformément aux objectifs et principes de la directive-cadre de l'UE pour le secteur de l'eau (2000/60/CE). Globalement, les projets ont des répercussions positives pour la santé humaine et l'environnement, en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces dix dernières années, la majorité des investissements réalisés pour ce secteur dans l'UE ont porté sur l'agrandissement de réseaux d'égouts et sur la mise en conformité des installations de traitement des eaux usées avec la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (92/271/CEE). Ce domaine devient actuellement le pôle central des financements de la BEI dans les futurs États membres.

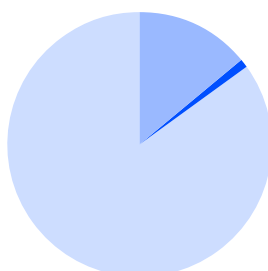
La BEI a également accru son soutien aux travaux de reconstruction après les inondations et aux mesures de protection contre les crues. Si elle

### Prêts environnementaux en faveur du secteur de l'eau, par région, 2001-2002

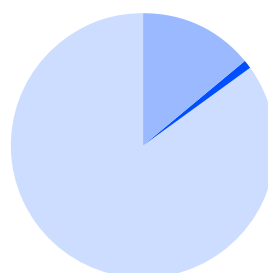
(en proportion du total des prêts directs à l'appui de projets environnementaux)

- Eau et assainissement
- Protection contre les inondations
- Autres prêts environnementaux

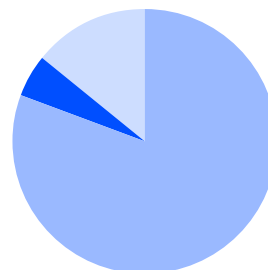
dans l'UE



dans les futurs États membres



dans les autres pays



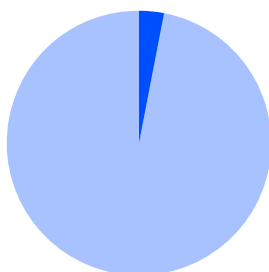
profite de sa capacité à mobiliser rapidement des fonds pour les mesures d'urgence, la Banque entend compléter ces travaux de réparation par des stratégies à long terme visant à améliorer la gestion

## Prêts environnementaux dans le secteur des déchets, par région, 2001-2002

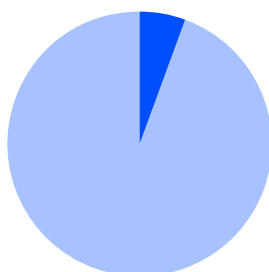
(en proportion du total des prêts directs à l'appui de projets environnementaux)

- Gestion des déchets
- Autres prêts environnementaux

dans l'UE



dans les futurs États membres



pour la construction et l'exploitation des décharges, ainsi qu'une réduction de la proportion de déchets biodégradables. Il en résulte une pression accrue en faveur de la collecte séparée des déchets « verts » et de leur traitement par compostage ou par d'autres processus biologiques et, partant, une augmentation de la demande d'investissements dans des installations de tri et de traitement biologique.

À l'extérieur de l'UE, les activités sont centrées sur la promotion de stratégies saines de gestion des déchets dans les pays partenaires et sur la préparation des futurs États membres en vue de leur adhésion à

l'UE. Dans ce cadre, le rôle du cofinancement avec la Commission européenne ne cesse de gagner en importance.

## Prévention et maîtrise de la pollution industrielle

Pour tous les projets relevant du secteur industriel, les aspects liés à la sécurité et à l'environnement sont soigneusement analysés par les experts techniques de la Banque, tant avant le financement

qu'à l'achèvement du projet. L'évaluation, qui peut comprendre une visite du site où le projet doit être mis en œuvre, permet de déterminer les compétences du promoteur en matière d'environnement et les incidences du projet sur l'environnement.

L'instruction du projet permet de contrôler la conformité avec la législation européenne et l'application des mesures proposées d'atténuation et de compensation et le

## L'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau

La BEI participe activement au forum multipartite ainsi qu'aux groupes de travail destinés à promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau. Cette participation suppose notamment un dialogue entre les représentants des États membres de l'UE, la Commission européenne, la BEI, les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises du secteur privé sur des questions telles que l'eau et l'assainissement, et les stratégies financières.

Malgré l'absence de nouvelles ressources concessionnelles, cette initiative pourrait créer des synergies importantes dans ce secteur, notamment en renforçant la coordination entre les parties prenantes et les bailleurs de fonds de façon à assurer une utilisation efficace des ressources disponibles.

Une combinaison appropriée d'aides non remboursables et de prêts à l'appui de projets et de programmes fondés sur une approche globale du secteur pourrait accélérer les investissements et élargir les services à des groupes de population qui n'ont actuellement pas accès à l'eau potable. L'octroi d'aides non remboursables favoriserait le renforcement des capacités des promoteurs et améliorerait la préparation des projets – qui constitue la contrainte majeure pour la conception de projets dans le domaine de l'eau –, et rendrait les prêts accessibles aux personnes à faible revenu. Une meilleure coordination entre les donateurs permettrait également d'uniformiser les conditions à remplir par les pays bénéficiaires pour obtenir des fonds.

Les Nations unies mettent en œuvre un « Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau » qui a pour but d'identifier et de dénombrer les populations concernées et de définir des indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus lors du Sommet mondial sur le développement durable.

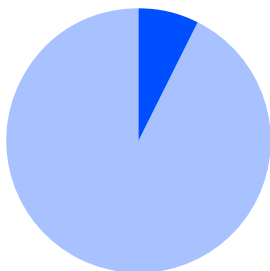


## Prêts environnementaux à l'appui de l'amélioration de la qualité de l'air, par région, 2001-2002

(en proportion du total des prêts directs à l'appui de projets environnementaux)

- Qualité de l'air
- Autres prêts environnementaux

dans l'UE



promoteur est encouragé à suivre les meilleures pratiques sur le plan environnemental. La Banque cherche en particulier à soutenir des projets innovants, visant le développement de procédés et produits industriels à la pointe de la technologie, qui respectent davantage l'environnement.

## Rénovation urbaine (y compris les transports publics)

Consciente de l'importance des villes, l'UE encourage la revitalisation de quartiers et le renouvellement des infrastructures urbaines dans le cadre de programmes de rénovation urbaine.

La stratégie de prêt de la BEI en matière de rénovation urbaine reflète la politique européenne dans ce domaine ; elle vise en effet à réduire les pressions conduisant à une urbanisation excessive et désordonnée des banlieues, et à contenir la demande d'aménage-

## Étude de cas

À l'issue d'une préparation approfondie du projet, la BEI a signé en juillet 2002 un prêt de 20 millions d'EUR en faveur de la Slovaquie pour le cofinancement des travaux de fermeture d'une ancienne mine d'uranium.

Le projet porte sur la fermeture de la mine, y compris la gestion des déchets miniers, de l'usine et du site de stockage des résidus, conformément aux normes internationales et à la législation européenne en la matière. Le projet a été mis au point en étroite collaboration avec le ministère slovaque de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de l'instruction du projet, des experts internationaux ont procédé à un audit des travaux de mise hors service déjà réalisés sur le site, ainsi que du projet d'aménagement futur. Le même groupe d'experts continuera à suivre les travaux jusqu'à leur achèvement, prévu en 2006.

Les avantages de ce projet sur le plan de l'environnement et de la santé sont considérables, tant à court qu'à long terme. Parmi les répercussions positives à court terme, on citera la décontamination des sols en surface, qui seront débarrassés d'agents polluants dont la présence dans l'eau ou l'air représente un danger potentiel pour la santé humaine. Les avantages à long terme sont liés à la stabilité globale de la mine, notamment eu égard aux risques d'activité sismique et de glissement de terrain dans la zone concernée. Un événement de ce type pourrait provoquer la libération de radium et d'uranium dans les cours d'eau et de radon dans l'air. La stabilisation de la mine atténue les risques liés à une catastrophe de ce type. Les avantages de ce projet sont difficiles à quantifier, étant donné que les avantages perçus et la réduction des risques s'étalent sur une période de 1 000 ans et plus.

ment de ressources foncières précieuses en milieu rural. La consolidation géographique des villes favorise par ailleurs l'efficacité énergétique, car elle réduit la demande de transports automobiles et facilite l'utilisation des transports en commun.

La richesse du patrimoine culturel et architectural des villes anciennes a été reconnue comme une ressource précieuse pour la revitalisation des centres urbains ; de plus, il convient d'envisager le développement économique et la planification sociale dans le cadre d'une vision plus globale de la rénovation urbaine et d'une urbanisation plus durable au regard de l'environnement.

## Encourager le ferroutage : transfert de fret routier sur le rail



## Investissements dans des projets de transport urbain et de rénovation urbaine, par région, 2001-2002

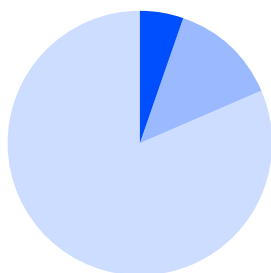
(en proportion du total des prêts directs à l'appui de projets environnementaux)

- Transports urbains
- Rénovation urbaine
- Autres prêts environnementaux

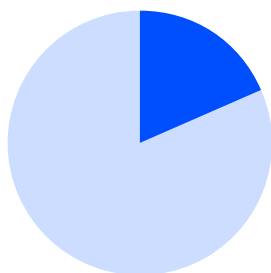
dans l'UE



dans les futurs États membres



dans les autres pays



Dans la plupart des villes, le plan d'aménagement identifie les quartiers dégradés, où la pauvreté et l'exclusion sociale sont généralisées, comme nécessitant une attention particulière. Il s'agit là des « péri-

mètres d'action » que visent les plans ou stratégies de rénovation et de revitalisation urbaines, et qui constituent souvent le pôle d'une intervention de la BEI. Par définition, ces plans se rapportent à une zone géographique spécifique et sont souvent multisectoriels, encourageant des aménagements diversifiés en vue d'optimiser l'occupation des sols, d'améliorer le milieu physique et de promouvoir la durabilité sur les plans économique et social, aboutissant ainsi à une meilleure qualité de vie.

Durant la période 2001-2002, la BEI a accordé 3,8 milliards d'EUR à l'appui de projets de rénovation urbaine.

Très souvent, les projets de transports urbains ont également des répercussions positives sur l'environnement et la santé, notamment parce qu'ils permettent de créer ou de moderniser des infrastructures publiques, de réduire les encombrements, de détourner le trafic des zones sensibles et d'encourager le transport des marchandises par le rail. L'évaluation environnementale constitue un élément important de tous les projets du secteur des transports et la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation fait l'objet d'un suivi.

## Efficacité énergétique et énergies renouvelables

L'activité de prêt de la Banque en faveur de l'environnement couvre, dans le secteur énergétique, de nombreuses catégories d'investissements, allant de la prospection et de la production de ressources primaires à l'approvisionnement énergétique sous diverses formes (électricité, gaz naturel, produits pétroliers, chauffage urbain, vapeur à usage industriel, etc.).

L'accent est mis non seulement sur la satisfaction de la demande d'éner-

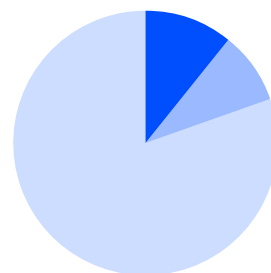
gie de manière sûre et fiable, mais également sur une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie. Dans ce contexte, l'activité de prêt de la Banque ces dernières années a été en grande partie axée sur la mise en place progressive, en Europe, d'un approvisionnement en gaz naturel et sur le développement des centrales de cogénération alimentées au gaz, écologiques et efficaces, qui assurent une production combinée de chaleur et d'électricité. En outre, le financement du développement des énergies renouvelables a occupé une place importante.

## Investissements en faveur des économies d'énergie et des énergies de substitution, par région, 2001-2002

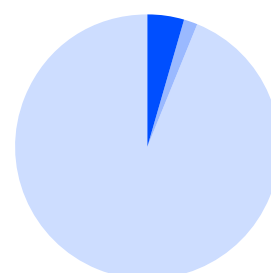
(en proportion du total des prêts directs à l'appui de projets environnementaux)

- Économies d'énergie
- Énergies de substitution
- Autres prêts environnementaux

dans l'UE



dans les futurs États membres





La Banque finance des projets d'énergies renouvelables depuis les années 70, retenant principalement les projets les plus aboutis d'un point de vue commercial et technique, tels que les aménagements hydroélectriques et géothermiques. Le financement de projets de biomasse a augmenté ces dernières années ; en ce qui concerne l'énergie éolienne, l'activité est particulièrement importante dans des pays tels que l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Danemark, et les applications de grande envergure prennent maintenant le pas sur celles de petite dimension ; de plus, les installations en mer prévalent sur les implantations terrestres.

Par le passé, les prêts dans le secteur des énergies renouvelables étaient limités en raison de la dimension réduite des projets et de l'immaturation des technologies. À l'avenir par contre, grâce aux cadres institutionnels en place et aux progrès technologiques, on assistera probablement à une hausse des investissements dans ce secteur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Outre l'accroissement des concours directs (dont la poursuite du soutien aux grands projets d'hydroélectricité, de géothermie, d'énergie éolienne et de biomasse), la Banque pourrait envisager d'accorder des crédits à des intermédiaires spécialisés possédant des ressources suffisantes pour évaluer et gérer des

projets de plus petite dimension dans le secteur des énergies renouvelables et appliquant des critères de sélection convenus avec elle, ce qui encouragerait de plus les investissements dans la production décentralisée d'électricité.

Afin d'appuyer la politique de l'UE en faveur d'un essor de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la BEI s'est fixé comme objectif minimal de doubler, au cours des cinq prochaines années, la part des énergies renouvelables dans le total de ses prêts à l'appui du secteur énergétique.

Afin de promouvoir la mise au point et l'application des technologies relatives aux énergies renouvelables, la Banque envisage en outre de financer la recherche-développement en amont dans ce secteur, y compris la R&D portant sur la fabrication de matériel industriel et sur la production d'énergies renouvelables proprement dite. De plus, le soutien de la Banque aux investissements dans les énergies renouvelables sera étroitement coordonné avec les activités et les aides non remboursables de la Commission européenne.



*Production d'énergies renouvelables, Royaume-Uni*



*Rénovation urbaine, Hambourg, Allemagne*

## L'évaluation ex-post des prêts de la BEI

Le département « Évaluation des opérations » (EV) de la BEI analyse, avec l'aide d'experts indépendants, les performances et les résultats de la Banque sur la base de ses Statuts et de ses principaux objectifs. Les leçons tirées de cette évaluation contribuent à améliorer l'efficacité à toutes les phases du cycle du projet.

Des évaluations thématiques sont effectuées pour déterminer la qualité des projets financés, l'apport spécifique de la BEI et sa contribution à la réalisation des objectifs de l'UE. Les questions environnementales peuvent y être abordées de manière directe – s'il s'agit du financement des projets d'environnement - ou indirecte. Les rapports d'évaluation peuvent être consultés sur le site internet de la Banque.



## 4. Organisation

*Les questions d'environnement constituent une priorité à tous les niveaux de la BEI. La Banque a procédé à des remaniements importants en 2001-2002 en vue d'améliorer son organisation interne et sa gestion des questions environnementales.*

Le Conseil des gouverneurs a pris la décision générale qui s'imposait pour faire de la protection de l'environnement l'un des objectifs principaux des opérations de prêt. C'est au Conseil d'administration qu'il revient de guider l'action de la Banque dans le domaine de l'environnement, par l'approbation de documents de haut niveau ayant trait à la politique environnementale. Au sein du Comité de direction de la Banque, l'un des Vice-présidents est chargé des questions d'environnement.

L'environnement est pris en compte tout au long du cycle du projet et dans toutes les directions de la BEI. Des équipes pluridisciplinaires effectuent une évaluation des projets financés par la Banque, qui comprend une évaluation environnementale réalisée par des spécialistes du secteur. Cette procédure est facilitée par la structure de l'organisation interne, qui s'appuie sur les politiques en la matière, les procédures établies et les notes d'orientation.

Le Comité de pilotage pour les questions d'environnement (ENVSC) est un comité interdirectionnel com-

posé de cadres de haut niveau. Il est chargé de proposer des conseils sur les questions environnementales stratégiques et d'orienter la politique générale de la Banque dans ce domaine ; il peut intervenir à l'occasion de projets complexes ou controversés. Le comité se com-

pose de responsables de la Direction des projets, de la Direction des prêts, du Secrétariat général, du Département d'évaluation des opérations, des Services juridiques ainsi que des Départements des risques de crédit et de l'information.

### Une nouvelle structure pour les questions d'environnement

Cette nouvelle structure intègre les compétences et le savoir-faire présents au sein de la Banque, et notamment ceux des ingénieurs et économistes spécialisés dans l'environnement qui travaillent à la direction des projets.

Cette nouvelle structure a été mise en place en novembre 2001. Ses principaux objectifs peuvent se résumer de la façon suivante :

- promouvoir l'orientation environnementale du programme d'activité des directions chargées des prêts ;
- encourager un accès accru et plus efficace aux informations sur l'environnement ;
- aborder les questions environnementales plus tôt dans le cycle du projet ;
- mettre en œuvre un contrôle de qualité environnemental dans le cadre de l'instruction des projets ;
- améliorer les procédures internes d'évaluation environnementale ;
- définir un programme de formation dans le domaine de l'environnement ;
- entretenir une coopération active avec la DG Environnement et d'autres parties.

De plus, l'unité Environnement constitue le vecteur des activités de la Banque en faveur de l'environnement. En 2002, l'unité Environnement a produit les documents suivants :

- des déclarations sur la stratégie de la BEI en matière de développement durable et d'environnement ;
- une analyse et une formulation des procédures environnementales internes, y compris des orientations sur la biodiversité ;
- une version préliminaire de différentes études et de rapports, dont une étude visant à intégrer la question des changements climatiques dans l'activité ordinaire ;
- une contribution au Programme européen sur le changement climatique, résultant notamment de la participation à une étude dirigée par la Commission.



ment (ENVAG) est chargé de veiller à l'application des politiques et procédures de la Banque en matière d'environnement tout au long du cycle du projet. Lors de chaque instruction de projet, un membre d'ENVAG est consulté. En outre, le groupe se réunit régulièrement pour réexaminer les procédures, les questions techniques et les principes directeurs, en vue de formuler les meilleures pratiques à suivre par la Banque. C'est le coordinateur environnemental qui assure la présidence du groupe d'évaluation des questions d'environnement.

vironnement, tant au sein de la Direction des projets que dans d'autres Directions. Elle a pour mission de mettre au point les politiques et procédures environnementales et d'en contrôler l'application, ainsi que de centraliser les informations et les connaissances sur les grandes questions environnementales et sur l'évolution des politiques dans le domaine de l'environnement. L'unité Environnement travaille également en étroite collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales, des experts environnementaux ainsi que la Commission, de manière à ce que la Banque soit bien informée des grands débats en cours et des meilleures pratiques en vigueur.

La direction des projets comprend un groupe de spécialistes de l'environnement composé d'ingénieurs et d'économistes issus de chaque Département. Ce groupe d'évaluation des questions d'environnement

L'unité Environnement, dirigée par le coordinateur environnemental, apporte un soutien aux activités de la Banque dans le domaine de l'en-

## 5. L'évaluation environnementale dans le cycle du projet

*Pour chaque projet financé par la Banque, les aspects environnementaux sont pris en compte tout au long du cycle du projet, c'est-à-dire de la phase d'identification des projets jusqu'à leur achèvement, en passant par la pré-instruction, l'instruction, la réalisation et le suivi. Un résumé décrivant le cycle du projet et les procédures environnementales peut être consulté sur le site internet de la Banque.*

Durant la période 2001-2002, la Banque a signé des prêts pour un montant de 76,4 milliards d'EUR (dont 51,6 milliards d'EUR de prêts individuels et 24,8 milliards d'EUR de prêts globaux octroyés par le canal d'intermédiaires financiers) à l'appui de 720 projets au total (479 prêts individuels et 241 prêts

globaux). Tous les projets font l'objet d'une évaluation environnementale appropriée dans le cadre de la procédure globale d'instruction des projets. Une grande partie des projets financés par la Banque ont des répercussions positives sur l'environnement, même s'il ne s'agit pas du principal motif de leur financement.

Sur l'ensemble des financements destinés à des projets individuels, 17,9 milliards d'EUR (soit 35 %) ont été alloués à des projets satisfaisant aux critères d'admissibilité environnementale<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'environnement. Ces critères d'admissibilité servent de référence dans les rapports que la BEI établit sur son activité de prêt dans le domaine de l'environnement.

Lorsqu'un projet est examiné en vue d'un financement, la Banque identifie les problèmes et les risques relatifs au projet qui peuvent mériter une attention particulière

<sup>(1)</sup> L'admissibilité environnementale est couverte par l'Article 267, point c), du Traité CE.

## Les critères d'admissibilité environnementale

### *Environnement naturel, protection de la nature*

Conservation des sols, gestion des ressources et des déchets, efficacité écologique

### *Environnement et santé*

Alimentation en eau et assainissement, amélioration de la qualité de l'air

### *Environnement urbain*

Transports publics urbains et suburbains, rénovation urbaine, reconstruction après des catastrophes naturelles

### *Environnement à l'échelle de grandes régions et du monde, y compris les changements climatiques*

Économies d'énergie, énergies de substitution, piégeage du carbone, transports durables

durant l'instruction. Il s'agit notamment d'exiger la réalisation d'une EIE si la législation de l'UE l'impose.

L'instruction permet d'évaluer les aspects économiques, techniques, financiers et environnementaux du projet. Le rapport d'instruction peut recommander d'insérer une clause environnementale dans le contrat de financement ou d'exiger un suivi des performances (indicateur environnemental).

L'évaluation environnementale consiste à examiner des questions spécifiques à ce secteur, ainsi que des thèmes transversaux tels que la

biodiversité et les changements climatiques.

Conformément à sa politique de développement durable, la Banque intègre régulièrement à son évaluation environnementale l'examen d'autres questions connexes, notamment sociales. La Banque étudie d'ailleurs les possibilités d'adopter à l'avenir une approche plus systématique de ces aspects.

Une fois l'instruction du projet terminée et le prêt approuvé, la BEI assure, si nécessaire, le suivi du projet tout au long de son déroulement. Lorsque le projet est achevé,

la Banque effectue une évaluation ex-post sur une base sélective, suivant une approche thématique et sectorielle. Cette tâche est confiée à des évaluateurs indépendants ; les résultats de leurs travaux peuvent être consultés sur le site internet de la Banque. Ces rapports contiennent également des recommandations concernant des activités ou améliorations futures.

## Évaluation sociale

Le cas échéant, l'examen des aspects sociaux est intégré à l'évaluation environnementale et économique des projets instruits par la Banque. Ces aspects incluent la lutte contre la pauvreté, la qualité de la vie, les droits de l'homme, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les grandes questions d'emploi, les territoires faisant l'objet de litiges, le déplacement de populations, les populations indigènes et le patrimoine culturel, conformément aux dispositions internationales.

La méthode employée par la BEI pour l'évaluation sociale est fondée sur sa politique de promotion du développement durable.

## La biodiversité

La BEI examine la question de la biodiversité dans le contexte de son évaluation globale des projets conformément aux objectifs de l'UE, définis dans le Sixième programme d'action en faveur de l'environnement, et à la directive « Habitats ». Plus particulièrement, pour chaque projet situé à l'intérieur de l'UE, la Banque évalue l'impact potentiel sur le réseau de sites « Natura 2000 » établi dans le cadre

des directives sur la protection des oiseaux sauvages et des habitats naturels. Le processus de mise en place de Natura 2000 est actuellement en cours dans les futurs États membres.

La BEI, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, identifie toute perte potentielle de biodiversité et convient avec le promoteur de mesures permettant d'éviter, d'atténuer ou de compenser cette perte.





## Évaluation environnementale

Les conclusions et les recommandations formulées au terme de l'évaluation environnementale font partie intégrante du rapport général d'instruction et, le cas échéant, elles sont reprises dans le contrat de financement.

### L'évaluation environnementale d'un projet repose sur l'examen de trois aspects principaux :

- les capacités et l'expérience du promoteur ;
- le cadre réglementaire et juridique du pays ou de la région où le projet doit être mis en œuvre ;
- les effets favorables et défavorables du projet sur l'environnement local, régional ou mondial, y compris, le cas échéant, les mesures d'atténuation ou de compensation à mettre en œuvre durant la construction et l'exploitation.

### Il est tenu compte des facteurs suivants :

- les compétences du promoteur en matière d'environnement sont évaluées sur la base de ses relations antérieures avec la Banque et de l'existence éventuelle d'un système de gestion de l'environnement ou de procédures environnementales visant à gérer les aspects environnementaux du projet ;
- la Banque examine le cadre institutionnel ainsi que la législation et la politique environnementales qui sont en place et qui permettent de gérer l'impact environnemental du projet. En règle générale, tous les projets financés par la BEI doivent être conformes aux normes nationales et européennes. Dans les pays candidats à l'adhésion, où la législation nationale est moins sévère que les normes européennes et où, à titre de transition, un délai plus long a été négocié pour leur entrée en vigueur, la BEI requiert une mise en conformité progressive avec les normes européennes. Pour les autres pays, qu'il s'agisse d'États membres actuels ou futurs, les principes fondant les normes de l'UE seront pris en compte et appliqués de manière adéquate ;

- l'évaluation environnementale d'un projet donné tient compte de ses répercussions sur l'environnement local, régional et mondial. L'environnement naturel et bâti sont pris en considération, de même que l'impact potentiel du projet sur la société et la santé humaine ;

- lorsqu'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) est requise par la législation européenne, la BEI axe son examen sur une série de critères fondamentaux visant à garantir l'acceptabilité du projet. À l'extérieur de l'UE, le déroulement et le contenu de l'EIE doivent être similaires à ce que prévoit la législation européenne. Les préoccupations de tierces parties doivent également être identifiées dès que possible afin de déterminer les risques pour le projet et pour l'environnement ;

- le projet est examiné afin de déterminer s'il aura ou non un impact quelconque sur les sites classés réserves naturelles en vertu des législations nationale, européenne ou internationale ;

- Une visite sur place peut être prévue dans le cadre de l'instruction, afin de permettre aux services de la Banque d'identifier les aspects positifs et négatifs du projet pour l'environnement local. En particulier, le projet est examiné du point de vue de la localisation, de la construction, de l'exploitation et des produits mis en œuvre pour déterminer s'il est acceptable sur le plan environnemental. Le cas échéant, des mesures d'atténuation ou de compensation peuvent être définies et intégrées au projet.

C'est l'ensemble de cette évaluation qui permet de déterminer qu'un projet est acceptable sur le plan environnemental en vue de son financement par la BEI. Le cas échéant, un certain suivi environnemental peut être recommandé pour tenir compte des résultats de l'évaluation. Ces exigences, ainsi que d'autres définies au cours de l'instruction, peuvent être intégrées sous forme de conditions dans le contrat de financement.

## 6. Travailler en commun

*D'une manière générale, dans le cadre de la promotion de la politique européenne, la BEI soutient les États membres pris individuellement, en mettant à leur disposition des financements qui leur permettent de réaliser leurs objectifs de politique générale, notamment par des investissements prioritaires dans le domaine de l'environnement. En outre, la Banque rend compte de son action aux États membres, qui sont ses actionnaires.*

### Coopération interinstitutionnelle

La BEI travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne, ce qui se concrétise entre autres par un dialogue sur les moyens d'action et le cofinancement

de projets ; de plus, la Banque se voit confier des mandats de financement spécifiques par le Conseil européen, souvent dans le cadre des politiques européennes de coopération au développement et de relations extérieures. La Banque entretient également des

### Manifestations relatives à l'environnement

Durant la période 2001-2002, la Banque a pris part à toute une série de manifestations extérieures, et entre autres :

- un séminaire sur l'Initiative pour la dotation en ressources de la diversité biologique européenne, organisée par le Centre européen pour la conservation de la nature (CECN) et l'Agence suisse pour l'environnement, la forêt et les paysages (décembre 2001) ;
- la table ronde sur la stratégie euro-méditerranéenne de développement durable, organisée par le Parlement européen et le WWF (janvier 2002) ;
- le 19ème forum économique de l'OSCE sur la coopération pour assurer l'utilisation durable et la protection de la qualité de l'eau (mai 2002) ;
- le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002) ;
- la première conférence des Parties à la Convention d'Århus, Lucques, Italie (octobre 2002).

contacts avec d'autres institutions de l'UE, en particulier le Parlement européen et le Comité économique et social européen.

Outre les rapports qu'elle établit pour ses actionnaires, la BEI mène un dialogue actif avec d'autres parties en vue d'élaborer et d'améliorer ses politiques et ses procédures. Elle encourage les promoteurs à examiner leurs projets avec les parties intéressées. La Banque participe en outre à différents groupes de travail, dans le cadre desquels elle fait part de ses idées et de son expérience en matière d'évaluation environnementale et d'optimisation des investissements dans ce domaine.

### La communauté financière et les entreprises

Tout au long de l'année, des représentants de la Banque assistent à un nombre considérable de manifestations au cours desquelles ils ont l'occasion de débattre de questions en rapport avec l'environnement.



## Séminaires destinés aux ONG

Dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec la société civile, la BEI organise régulièrement des séminaires destinés aux ONG sur des sujets d'intérêt commun. Des séminaires sont organisés deux fois par an à l'échelle régionale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Le programme de chaque séminaire est établi en collaboration avec les ONG intéressées. Des représentants de la Banque et des membres de son Conseil d'administration prennent part aux discussions.

### **Juin 2001, Bruxelles**

La politique d'information de la BEI

### **Novembre 2001, Londres**

Environnement et développement

### **Juin 2002, Copenhague**

Le développement durable, la mer Baltique, la politique d'information de la BEI

Outre ces séminaires, des représentants de la BEI participent également à des tables rondes et des conférences organisées par les ONG pour discuter de sujets en rapport avec la Banque.

La BEI entretient des relations avec un grand nombre d'institutions financières. Dans ce contexte, elle cofinance des projets et met à disposition des lignes de crédit pour le financement d'investissements de petite dimension. À ce titre, la BEI travaille actuellement avec plus de 180 banques et autres institutions financières dans l'ensemble des régions où elle exerce ses activités.

Les relations entre la BEI et d'autres institutions financières portent aussi sur l'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant l'évaluation environnementale des projets. La Banque a notamment joué un rôle déterminant dans la mise en place du forum BEI-SP IMI, qui facilite l'échange d'idées et des débats sur des questions d'environnement. La Banque travaille en étroite collaboration avec les autres institutions financières multilatérales (IFM). En décembre 2002, la BEI a accueilli la réunion du sous-groupe « environnement » des IFM qui, entre autres, vise à harmoniser l'évaluation environnementale.

La BEI travaille également avec les entreprises pour mettre au point des principes d'évaluation environnementale et veiller à ce qu'ils soient applicables à une grande variété de projets à travers le monde.

## La société civile

La Banque discute régulièrement de questions environnementales avec les ONG à l'occasion des séminaires

BEI-ONG organisés dans différentes régions d'Europe. Ces manifestations sont consacrées à des questions soulevées par les ONG intéressées, y compris des thèmes transversaux et des projets précis. Jusqu'à présent, les sujets abordés concernaient principalement l'environnement, comme les changements climatiques, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'eau et l'évaluation des incidences sur l'environnement.

*Incinérateur de déchets, Alkmaar, Pays-Bas*





## 7. L'environnement au sein de la BEI

*La grande majorité des 1 100 membres du personnel de la Banque travaillent à son siège, à Luxembourg. Sur ce site, la Banque met en œuvre un certain nombre de pratiques destinées à réduire son impact sur l'environnement, notamment en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, de tri et de recyclage des déchets et de passation des marchés en vue de l'obtention de produits et services respectueux de l'environnement.*

La BEI prévoit d'agrandir le bâtiment qui abrite son siège, à Luxembourg, pour faire face à sa croissance dans les cinq années à venir ; les considérations environnementales revêtent une importance

fondamentale dans la conception de ce nouveau bâtiment.

L'agrandissement de son siège offrira à la BEI l'occasion de revoir ses pratiques environnementales

### Améliorations récentes et prévues sur le plan de la gestion environnementale au siège de la BEI

- augmentation du rendement énergétique grâce à l'approvisionnement auprès d'une centrale de production combinée de chaleur et d'électricité, située à proximité ;
- diminution progressive des émissions de dioxyde de carbone sur le site ;
- élimination du stockage de combustible sur le site.

### Le nouveau bâtiment

Le cahier des charges élaboré pour le concours d'architectes-concepteurs comportait des critères stricts en matière de santé, de sécurité et d'environnement, afin que le bâtiment ait des répercussions aussi réduites que possible sur l'environnement :

- respect des meilleures pratiques en matière de consommation d'énergie par le bâtiment ;
- utilisation de matériaux de construction issus de pratiques durables, par exemple du bois certifié FSC ;
- utilisation de matériaux non toxiques ;
- application de méthodes de construction conformes aux meilleures pratiques environnementales.



pour les adapter aux normes les plus récentes en la matière. Les progrès accomplis dans ce sens seront présentés de manière plus détaillée dans la prochaine version du Rapport BEI sur l'environnement.



## 8. Statistiques sur l'activité de prêt

### Prêts en faveur de l'environnement durant la période 2001-2002, classés par critère d'admissibilité de chaque projet

Pays	Total 2001/2002	Environnement	%	Env. naturel	Santé et env.	Env. urbain.	Env. régional et mondial
UE	41 881,4	15 202	36%	776	3 244	8 256	3 897
Pays candidats	5 215	1 788	34%	148	329	1 301	110
Autres pays	4 533,5	868	19%	40	700	205	33
<b>Total</b>	<b>51 629,9</b>	<b>17 858</b>	<b>35%</b>	<b>964</b>	<b>4 273</b>	<b>9 762</b>	<b>4 040</b>

*Note : le total des différentes catégories de prêts en faveur de l'environnement ne correspond pas au montant total des prêts dans le domaine de l'environnement du fait que certains projets peuvent être classés simultanément dans plusieurs catégories.*


### Prêts en faveur de l'environnement, 2001-2002

Pays	Description	Montant (millions d'EUR)	Pays	Description	Montant (millions d'EUR)
<b>UE</b>					
<b>Autriche</b>	Simmering Wastewater Treatment A+B	62,5	<b>France</b>	Tampere Infrastructure (rénovation d'infrastructures urbaines et d'une centrale de cogénération) B	16,8
	Linz Urban Transport A	30,0		Turku Water & Wastewater Infrastructure	50,0
	BIG Infrastructure A+B	250,0		Helsinki-Leppavaara City Rail	80,0
	Borealis Borstar Technology Schwechat	52,0		Vantaa Urban Infrastructure A+B	65,0
	Niederoesterreich Energy Conservation A	30,0		Housing Fund of Finland	300,0
	Vienna Urban Renewal (housing) A+B	75,0		<b>Total</b>	<b>562,3</b>
	<b>Total</b>	<b>499,5</b>			
<b>Belgique</b>	Aquafin Wastewater Treatment IV B+VA	175,0	TDU Lille (centre de traitement des déchets) B, C+D	62,0	
	<b>Total</b>	<b>175,0</b>	TDU Melun (centre de traitement des déchets)	45,0	
<b>Danemark</b>	Elsam Off Shore Wind Farm	50,1	Cofiroute A 86 B Urban Transport Phase I	200,0	
	Oerestad Urban Transport - City Line E,F+G	264,1	Toulouse Metro IIA	100,0	
	<b>Total</b>	<b>314,2</b>	Kabel Metal Europa Environmental Investment A, B+C	11,5	
<b>Finlande</b>	Oulu Infrastructure (eau et assainissement et rénovation d'un chauffage urbain) A+B	50,5	Sonae Lure/Le Creusot/Ussel Modernisation	50,0	
			SNCF TGV Rames	200,0	

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>	<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>
	Peugeot Tremery II _____	120,0	<b>Grèce</b>	Athens Tramway _____	100,0
	Brittany Railway Modernisation A+B _____	126,0		Olympic Games Athens 2004 (infrastructures urbaines) A _____	500,0
	<b>Total</b> _____	<b>914,5</b>		<b>Total</b> _____	<b>600,0</b>
<b>Allemagne</b>	Schwarze Pumpe Lignite Power 2B _____	179,0	<b>Italie</b>	Venice Lagoon Protection & Wastewater Infrastructure _____	25,8
	Trier Water Infrastructure _____	34,4		Salerno Urban Renewal A _____	25,0
	Mannheim Infrastructure Urban Renewal B _____	14,0		Rimini Urban Renewal _____	40,0
	Boehringer Ingelheim (nouvelle usine) C, D, E+F _____	70,0		Kabel Metal Europa (environmental investment) A, B+C _____	35,8
	Leipzig Infrastructure Urban Renewal A+B _____	85,0		Emilia Region Urban Renewal _____	25,0
	Hamburg Wastewater Treatment D _____	129,5		Lecce Urban Renewal 2000-2006 _____	25,0
	B 31 OST / Freiburg-Kirchzarten A _____	94,5		Reconstruction and Flood Prevention Tuscany _____	61,7
	Talsperren Thueringen (réservoir d'eau) A _____	32,6		Reconstruction and Flood Prevention Val D'Aosta _____	54,7
	Coking Plant Upgrade Duisburg A+B+C+D _____	400,0		Florence Urban Renewal III A _____	100,0
	Urban Infrastructure (éducation) Northern Germany B _____	24,0		ENEL Upgrade of Power Plants to Gas and CCGT _____	500,0
	Kabel Metal Europa (investissement en faveur de l'environnement) A, B+C _____	22,7		Urban Renewal Basilicata _____	154,7
	Sachsen-Anhalt Environment Programme (eau) _____	185,0		API Refinery Environmental Investment III A+B _____	30,0
	Niedersachsen Urban Renewal _____	75,0		Aerial Fire Fighting Equipment for Forest Protection _____	94,0
	Sonae Nettgau (investissement en faveur de l'environnement) _____	50,0		San Paolo IMI Modernisation & Expansion _____	38,7
	Niedersachsen Flood Barrage _____	110,0		Venice Hotel San Clemente _____	30,0
	Port of Hamburg Urban Renewal A _____	15,0		ERGA Renewable Energy (y compris petits projets hydroélectriques) _____	300,0
	RWE Solar Modules _____	70,0		ENI Power CCGT 1 A _____	200,0
	Brandenburg Infrastructure _____	102,5		Regional Development Programme POR 2000-06 _____	150,0
	Berlin Water Treatment A+B _____	215,0		Bologna Urban Renewal III _____	150,0
	Ruhrgebiet Wastewater Infrastructure A _____	21,7		AEM Milan Conversion to CCGT & Hydro Expansion _____	100,0
	Urban Renewal Berlin A _____	100,0		Urban Renewal Ferrara Province A+B _____	65,0
	Sachsen Urban Renewal (y compris logement sociaux) A _____	50,0		Trenitalia Aquisition & Upgrading of Rolling Stock _____	640,0
	<b>Total</b> _____	<b>2 079,9</b>		<b>Total</b> _____	<b>2 845,5</b>





<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>	<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>	
<b>Luxembourg</b>	Arbed Primorec Development of Steel Waste Treatment Facility _____	10,0		Valencia III Water & Wastewater Infrastructure A+B _____	120,0	
	<b>Total</b> _____	<b>10,0</b>		Valencia Palace of Arts _____	120,0	
<b>Pays-Bas</b>	Limburg Drinking Water Treatment B _____	100,0		Mallorca Solid Waste Management _____	61,0	
	Drenthe Drinking Water Treatment B _____	10,0		Barcelona Urban Renewal _____	90,0	
	Duinwaterbedrijf Zuid-Holland Updage A _____	35,0		<i>Tramway, Barcelone, Espagne</i>		
	Wastewater Treatment Delftland A+B _____	74,0			Cataluna Small and Medium urban & Inter-Urban Transport II A _____	58,2
	Alkmaar AFI Waste Incinerator _____	80,0			Tramway Tenerife _____	138,0
	<b>Total</b> _____	<b>299,0</b>			Seville Water Treatment (PPP) _____	60,0
<b>Portugal</b>	Minho B Modernisation & Expansion of Railway _____	59,9	Modernisation and Expansion of Valencia Trade Fair _____		97,5	
	Extension of the Porto Metro B, C+D _____	443,9	Madrid Urban Renewal _____	70,0		
	Extension of the Lisbon Metro VA+B _____	230,0	Extremadura Infrastructure (y compris routes et eau) IV A _____	40,0		
	Madeira Water & Environment Upgrade II A _____	18,0	Andalucia Regional Development PDR 2000-2006 A _____	30,0		
	EDA (Azores) Power including Wind and Hydro VA+VB _____	50,0	Valencia Infrastructure & Urban Renewal II _____	60,0		
	Agro Logistics Urban Renewal A1, A2+B _____	70,0	Madrid Sanitation (remise en état des égouts et d'un réservoir) A _____	66,0		
	Gaia Wastewater & Water Treatment _____	17,5	Cantabria Regional Development POI 2000-2006 _____	80,0		
	Lipor Waste Treatment & Disposal II A _____	35,0	Asturias Regional Development POI 2000-2006 _____	110,0		
	Epal Water Treatment III A _____	30,0	Gran Canaria Urban Renewal _____	60,0		
	Madeira Urban Renewal 2000-2006 _____	65,0	Storm Damage Repair Programme Balearic Islands _____	41,8		
	<b>Total</b> _____	<b>1 019,3</b>	Hotel Paradores, Modernisation & Conservation Programme _____	40,0		
	<b>Espagne</b>	Madrid Metro II F _____	42,0	<b>Total</b> _____	<b>2 558,6</b>	
Andalucia Infrastructure III B+C (routes, eau & assainissement) _____		78,0				
Valencia Metro II+II B _____		110,0				
CCGT Combined Heat & Power Cadiz _____		150,0				
Barcelona Tram (DBFO) _____		136,1				
Madrid Metro (PPP) B+C _____		700,0				

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>	<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (millions d'EUR)</i>		
<b>Suède</b>	Stockholm District Heat & Power II (S) C _____	27,7	<b>Pays candidats</b>				
	Stockholm Ring Road Southern Link B+C _____	270,1		<b>République tchèque</b>	Prague Municipal Water Infrastructure B _____	70,0	
	Eskilstuna Combined Heat & Power B+C _____	18,5			Prague Metro B _____	75,0	
	VAGN 2000 Rolling Stock for Stockholm Metro I+II _____	209,9			Czech Republic Flood Prevention _____	60,0	
	Norrköping Urban Renewal A+B _____	76,9			Flood Damage (2002) Reconstruction _____	400,0	
	Jamtkraft Combined Heat & Power _____	30,6			<b>Total</b> _____	<b>605,0</b>	
	Vagverket-Gotaleden Road Tunnel A _____	65,9		<b>Hongrie</b>	Hungary Wastewater & Waste Infrastructure _____	43,0	
	Sydvatten Drinking Water Supply II _____	14,9			Budapest Infrastructure AFI (réfection des routes-M2) A _____	125,0	
	<b>Total</b> _____	<b>714,3</b>			Budapest Infrastructure AFI (Tramcar 2) B _____	75,0	
	<b>Royaume-Uni</b>	Regional Bus Renewal _____		67,0		Hungary Flood Damage Reconstruction _____	60,0
		HSBC Passenger Rolling Stock _____		163,6		Environment Sector Loan II (ISPA) _____	80,0
Yorkshire Water XI _____		160,3		<b>Total</b> _____	<b>383,0</b>		
London Underground PPP 1 _____		469,1	<b>Lettonie</b>	Latvenergo II Distribution & CCGT-CHP _____	80,0		
Sunderland Urban Renewal _____		122,7		<b>Total</b> _____	<b>80,0</b>		
Severn Trent Water IX _____		240,5	<b>Pologne</b>	Szczecin Water & Wastewater Infrastructure _____	20,0		
Halifax PLC Urban Renewal _____		240,5		Lodz Wastewater & Municipal Infrastructure _____	31,0		
United Utilities Distribution (y compris énergies renouvelables) A _____		144,3		Poland Flood Damage Reconstruction II _____	250,0		
Abbey National PLC Urban Renewal _____		244,7		Saturn Energy Company, CHP _____	30,0		
SSE Renewable Energy Generation _____		156,1					
Princes Food & Drinks II (modernisation) _____		39,9					
TRANSCO Gas Transmission _____		323,2					
Northumbrian Water XII _____		127,1					
Seaboard Powerlink (PFI - alimentation du métro de Londres en électricité) _____		71,1					
<b>Total</b> _____		<b>2 570,1</b>					
<b>TOTAL UE</b> _____		<b>15 162,1</b>					
<b>Article 18</b>							
<b>Islande</b>	Reykjavik Water and Electricity Distribution (EFTA) _____	39,4					
	<b>Total</b> _____	<b>39,4</b>					

Station d'épuration, Jakarta, Indonésie





<b>Pays</b>	<b>Description</b>	<b>Montant (millions d'EUR)</b>
	BGK-Urban Renewal (logements sociaux)	200,0
	Poznan Urban Renewal & Housing A	13,0
	<b>Total</b>	<b>544,0</b>
<b>Roumanie</b>	Romania Municipal Water Infrastructure	55,0
	Romania Sulina Canal Bank Protection	38,0
	Romanian Bank Urban Renewal A+B	23,0
	<b>Total</b>	<b>116,0</b>
<b>Slovaquie</b>	Water & Wastewater Infrastructure	30,0
	<b>Total</b>	<b>30,0</b>
<b>Slovénie</b>	Zirovski VRH Mine Closure & Waste Management	20,0
	Environment Sector Framework Loan	10,0
	<b>Total</b>	<b>30,0</b>
<b>TOTAL Pays candidats</b>		<b>1 788,0</b>
<b>Pays partenaires</b>		
<b>ACP</b>		
<b>Burkina Faso</b>	AEP Ouagadougou Water Infrastructure	14,0
	<b>Total</b>	<b>14,0</b>
<b>Jamaïque</b>	Port Antonio Water & Wastewater Treatment	15,0
	<b>Total</b>	<b>15,0</b>
<b>Maurice</b>	Plaines Wilhems Sewerage System & Treatment	35,0
	CWA Improvement of Water Supply	20,0
	<b>Total</b>	<b>55,0</b>
<b>Sénégal</b>	Water Supply to Dakar II	16,0
	<b>Total</b>	<b>16,0</b>
<b>TOTAL Pays partenaires</b>		<b>100,0</b>



Métro, Le Caire, Égypte

### Méditerranée & Balkans

<b>Algérie</b>	Takebt Alger Water	225,0
	Reconstruction after Floods	45,0
	<b>Total</b>	<b>270,0</b>
<b>Égypte</b>	Cairo Metro Line Extension II	50,0
	<b>Total</b>	<b>50,0</b>
<b>Maroc</b>	ONEP Drinking Water III	50,0
	ONEP Protection of the Environment IV	20,0
	Rehabilitation of Agricultural Irrigation Equipment	40,0
	<b>Total</b>	<b>110,0</b>
<b>Tunisie</b>	Reinforcement of Drinking Water in Sahel & Stax Region	95,0
	<b>Total</b>	<b>95,0</b>
<b>Turquie</b>	Mersin Wastewater Treatment	60,0
	Eskisehir Urban Development (eau et transports urbains)	110,0
	Municipal Water Infrastructure Turkey	40,0
	<b>Total</b>	<b>210,0</b>
<b>TOTAL Méditerranée &amp; Balkans</b>		<b>735,0</b>
<b>Amérique centrale et latine</b>		
<b>Brésil</b>	Veracel Forestry (piégeage du carbone)	32,7
	<b>Total</b>	<b>32,7</b>
<b>TOTAL Amérique centrale et latine</b>		<b>32,7</b>



# Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
Tél.: (+352) 43 79-1  
Fax: (+352) 43 77 04  
E-mail: info@bei.org



Pour de plus amples informations,  
prière de consulter le site internet  
de la BEI

[www.bei.org](http://www.bei.org)

ou de contacter:

**M. Peter Carter**

Unité Environnement  
Tél.: (+352) 43 79-3424  
Fax: (+352) 43 79-3492  
E-mail: p.carter@bei.org

**Mme Yvonne Berghorst**

Département information  
et communication  
Tél.: (+352) 43 79-3154  
Fax: (+352) 43 79-3189  
E-mail: y.berghorst@bei.org

Articles et informations de cette publication BEI peuvent être reproduits librement;  
la BEI apprécierait toutefois une citation de la source.

*Lay-out: EIB Graphic Workshop.*

*Photos: EyeWire images, Imedia, Enel, Isopress Senepart, EIB Photographic Library,  
Housing Fund of Finland, Valorsul, LVDR, Gryaab, Scottish and Southern Energy plc,  
Sue Cunningham, Sonera, Huisvuilcentrale Noord-Holland NV,  
Ingenhoven Overdick Planungsgesellschaft, Tramvia Metropolità.*

